

AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 13 janvier 2021 à 18 heures sous la présidence de Monsieur DESCOURAUX Marc, Maire.

Madame LONGEAU est désignée secrétaire de séance.

N'ayant aucune remarque sur le compte rendu de la séance du 13/11/2020, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Les décisions prises lors de la séance du 13/01/2021 et les informations données sont les suivantes.

CONVENTION POUR LA PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES DE CHATEAUROUX ACCUEILLANT DES ENFANTS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que certains enfants de la commune ne sont pas scolarisés au groupe scolaire Fernand Maillaud comme le prévoit la carte scolaire.

Lorsque les enfants sont scolarisés dans un établissement public sur la ville de Châteauroux, cette dernière demande une participation pour les charges de fonctionnement aux communes du domicile.

Une convention doit donc intervenir entre les 2 collectivités pour inscrire les modalités. Celle-ci est signée pour 3 ans.

La participation demandée par Châteauroux est de 403,18 €/enfant en élémentaire et 963,19 €/enfant de maternelle.

Accord du conseil.

Monsieur le Maire précise que seules les communes de Châteauroux et de Diors demandent des participations.

RAR AU 31/12/2020

Les Restes A Réaliser et A Recevoir au 31/12/2020 sont présentés.

- 107.400,00 € en dépenses d'investissement
- 4.285,00 € en recettes d'investissement

Il s'agit pour les dépenses, de travaux réalisés mais pas encore facturés ou des dépenses à venir (avant le vote du budget) et pour les recettes, de la subvention FAR de la rue des Ormes qui n'a pas encore été versée par le département.

PLH

Le projet du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2021-2026 de Châteauroux Métropole a été approuvé par le conseil communautaire le 17/12/2020.

Le projet approuvé doit ensuite être présenté aux conseils municipaux de chaque commune membre.

Les membres du conseil municipal après avoir pris connaissance du document donne un avis favorable au document.

NUMEROTAGE D'UNE PARCELLE

Suite à la vente par les consorts Chaussé d'une partie de la parcelle AE 144, devenue AE 255, il est nécessaire de numéroter cette dernière afin de faciliter son repérage.

Au vu du numérotage existant, cette parcelle prendra le 12 bis rue Sully

TRAVAUX

-Tous les travaux de voirie prévus sont actuellement terminés : rue des Ormes, Chemin de la Croix ...

-Des travaux sont actuellement en cours au secrétariat de la mairie. Les peintures sont refaites et une cloison va être posée pour créer un bureau pour plus de confidentialité.

-Plusieurs conseillers trouvent que les décorations de Noël ont été posées et déposées trop tard. Certains habitants de la rue George Sand regrettent que le sapin n'a pas été décoré et ce depuis au-moins 2 ans.

Monsieur Pascaud précise que les décorations ont été mises moins longtemps pour des questions d'économie.

Quant au sapin, la pose de guirlandes est dangereuse pour les employés.

Le conseil va devoir lors du vote du prochain budget se positionner sur le renouvellement de certains motifs.

SITE INTERNET

Monsieur Moreau a sollicité l'entreprise OZ WEB (créateur du site de la commune de Villedieu-sur-Indre) pour la création d'un nouveau site pour la commune.

Le devis présenté est de 3.600 € pour la création et 500 € pour l'entretien annuel.

BACS RECUPERATEUR D'EAU

Via Châteauroux Métropole et l'agence de l'eau, la commune a commandé 6 récupérateurs d'eau pour les bâtiments communaux.

La mairie avait également la possibilité de commander d'autres récupérateurs pour les particuliers. Cette dernière commande est de 10 unités. Ils seront vendus au prix d'achat aux administrés qui en feront la demande (50 % du prix est pris en charge par l'agence de l'eau et 30 % par Châteauroux Métropole).

QUESTIONS DIVERSES ET INFOS

- Monsieur le Maire est interrogé sur d'éventuels problèmes entre enfants au groupe scolaire.

Mademoiselle Blain fait un point sur une réunion qui s'est déroulée dernièrement entre le corps enseignant, des parents d'élèves et des représentants de la commune (élu et agent).

Le RASED a été sollicité pour intervenir dans la classe identifiée.

- vidéo-protection : Monsieur le Maire et Monsieur Pinier ont RDV le 14 janvier avec un agent de la police municipale de Châteauroux Métropole pour revoir le projet d'installation de vidéo-protection sur la commune

La séance est levée 19H.20